



**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**  
**MARCHE DE SERVICE**  
**2019PA601**  
\*\*\*\*\*

**1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

CROUS CLERMONT AUVERGNE  
25 rue Etienne Dolet  
63000 CLERMONT-FERRAND  
Représentant : Monsieur le Directeur Général du CROUS CLERMONT AUVERGNE  
Tél : 04 73 34 44 20  
Fax : 04 73 35 12 85  
E-mail : [marches@crous-clermont.fr](mailto:marches@crous-clermont.fr)

**2 – OBJET DU MARCHE**

- **Objet** : ACCORD-CADRE N°2019PA601 : ACCORD-CADRE de BLANCHISSERIE pour les Etablissements du CROUS CLERMONT AUVERGNE – Année 2019
- Type de marché : Service
- Classification CPV : 98310000-9 ; 98311000-6 ; 98312000-3

**3 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES**

➤ Description : La présente consultation porte sur le transport en contenants fermés de linge sale à traiter et de linge propre traité (retrait du linge sale et retour du linge propre), le tri, le marquage, le blanchissage (lavage, séchage), repassage, et le conditionnement des articles propres pour le compte du CROUS CLERMONT AUVERGNE.

La prestation est exécutée conformément au Cahier des Clauses Particulières (CCP).

➤ Durée du marché : Le présent accord-cadre à bons de commande est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Les prestations feront l'objet de bons de commande, en application de l'article 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Elles devront être exécutées dans un délai fixé dans chaque bon de commande.

L'émission de bons de commande ne peut intervenir que pendant la durée de validité de l'accord-cadre.

➤ Allotissement : Conformément aux dispositions de l'article 32 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'article 12 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la présente consultation est allotie.

La consultation est allotie et est à bons de commande avec un minimum et un maximum fixés en valeur financière. Elle est décomposée en 2 lots répartis sur deux zones géographiques :

- Lot 1 : Zone géographique Clermont-Ferrand et agglomération
- Lot 2 : Zone géographique Montluçon

Pour mémoire, chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande.

Les soumissionnaires peuvent répondre aux deux lots ou à l'un des deux lots au choix.

Les offres seront examinées par lot.

Chaque lot sera attribué à un fournisseur ou à un groupement de fournisseurs (article 45 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Chaque lot est attribué à **un seul titulaire** (chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre mono attributaire) auquel il est directement passé commande.

Un candidat pourra être titulaire des deux lots.

➤ Tranches : Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

➤ Variantes : variantes non autorisées

➤ Prestations complémentaires (options) : pas d'option

➤ Forme du marché : Le présent marché est un marché de prestations de service.

La consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande mono attributaire pour chaque lot.

Chaque accord-cadre à bons de commandes est régi par les dispositions de l'article 78 et de l'article 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il sera exécuté au fur et mesure des besoins de l'émission de bons de commande avec montant minimum financier et montant maximum financier pour chaque lot et un opérateur économique par lot.

Les bons de commande seront notifiés par le Pouvoir Adjudicateur ou ses représentants au fur et à mesure des besoins.

#### **4 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE**

➤ Modalités de paiement: Mandat administratif à 30 jours maximum

➤ Langue de rédaction des marchés : Français

➤ Unité monétaire utilisée : Euro (France)

#### **5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION – ELEMENTS A TRANSMETTRE**

Renseignements et formalités nécessaires indiqués aux articles 3 et 4 du règlement de consultation.

#### **6 – CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE**

Conformément aux dispositions de l'article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les critères de choix des offres des candidats ayant satisfaits aux exigences de qualité et de capacité sont les suivants avec l'attribution d'une note :

Il choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants et à leur pondération (base 100) :

**1 : Prix des services (60%)**

**2 : Critères qualitatifs et techniques (40%)**

### Erreur dans les prix constaté dans le Bordereau de Prix Unitaires :

Seul le prix global par ligne H.T et le taux de T.V.A sont contractuels.

Les erreurs de multiplication qui seraient constatées dans l'application du taux de T.V.A. au prix global par ligne, et/ou du prix unitaire par rapport aux quantités pour chaque référence seront rectifiées : si l'offre du candidat est sur le point d'être retenue, il est invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix correspondant. En cas de refus, son offre est considérée comme non cohérente et éliminée.

L'offre sera considérée comme irrégulière, en cas de :

- ✓ modification, de rajout, de retrait, de surcharge des documents constituant l'offre ;
- ✓ non-utilisation du cadre « Annexe à l'AE - BPU »
- ✓ De ligne de référence non renseignée dans le BPU

Les offres sont classées par ordre décroissant.

Les offres incomplètes seront rejetées.

## **7 – ETENDUE DE LA CONSULTATION**

La présente consultation est passée selon la selon la procédure adaptée régie par l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## **8 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation est remis gratuitement en un seul exemplaire sur demande écrite du candidat soit par courrier adressé au service des Achats et Marchés du CROUS CLERMONT AUVERGNE– 25 rue Etienne Dolet – 63000 CLERMONT-FERRAND, soit par fax : 04-73-35-12-85 ou par courriel : [marches@crous-clermont.fr](mailto:marches@crous-clermont.fr).

Le dossier de consultation est également téléchargeable sur le site de dématérialisation des marchés <http://www.achatpublic.com>. L'offre pourra être déposée sur ce même site.

Il est fortement recommandé aux candidats de s'inscrire et de s'identifier préalablement sur la plateforme de dématérialisation avant de télécharger le dossier de consultation, ceci afin d'être informés des compléments qui lui seraient apportés et des réponses données aux questions posées par d'autres candidats.

Nota : si le retrait des documents électroniques n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre, la transmission de celle-ci sous la forme d'un double envoi (forme électronique et forme papier) n'est pas autorisée ; l'offre serait déclarée irrecevable, sauf, à identifier clairement, que ce second envoi se fait dans le cadre de la copie de sauvegarde. Les offres reçues par voie postale ou transmises par le site [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) auront la même valeur juridique.

## **9 – CONDITIONS DE DELAI ET DE REMISE DES OFFRES**

Date limite de remise des offres : **VENDREDI 05 OCTOBRE 2018 – 12h00**

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des offres :

Les candidats pourront transmettre leur offre :

- sous format papier
- ou
- par voie électronique

## **1/ Modalités de remise des offres sous format papier :**

Il est rappelé que seule la date de réception des offres est prise en compte et non pas la date d'expédition.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs expéditeurs.

La candidature et l'offre, sous enveloppe unique, seront adressées au service des Achats et Marchés du CROUS CLERMONT AUVERGNE avant la date et l'heure indiquées en page de garde et rappelées ci-dessus par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date, l'heure, le lieu de réception et de garantir la confidentialité (recommandé avec A.R., Chronopost ou autre transporteur express remis contre signature, réceptionné de dépôt).

Les offres seront déposées contre réceptionné avant la date et l'heure limites indiquées ci-dessus à l'adresse suivante :

**CROUS CLERMONT AUVERGNE**  
**Service des Achats/Marchés**  
**25 rue Etienne Dolet**  
**63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1**

Horaires d'ouverture du service des Achats et Marchés (jours ouvrés) : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 16h00

Si elles sont envoyées sous pli postal, elles doivent l'être sous pli (recommandé avec accusé de réception, envoyé par Chronopost ou autre transporteur express remis contre signature, réceptionné de dépôt).

à la même adresse :

Pour mémoire:

**CROUS CLERMONT AUVERGNE**  
**Service des Achats/Marchés**  
**25 rue Etienne Dolet**  
**63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1**

avant ces mêmes dates et heures limites.

## **2/ Modalités de remise des offres électroniques (procédure dématérialisée) :**

En application de l'article 40 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié avec la version en vigueur au 31 mars 2016, les candidats peuvent remettre leur offre de façon dématérialisée.

Les candidats désignent, dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter. Ils mettent en place les procédures permettant, à la personne publique, de s'assurer que leurs candidatures et leurs offres sont transmises et signées par cette personne.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

L'envoi électronique des candidatures et des offres est à effectuer sur la plateforme de dématérialisation :

<http://www.achatpublic.com>

Pour répondre sous format électronique, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être titulaire d'un certificat électronique afin de signer son offre.

## **10 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

### **Questions- réponses :**

Les entreprises pourront, avant la remise de leur offre, obtenir tous les renseignements qui pourraient leur faire défaut sur la connaissance de l'accord-cadre, à condition qu'ils ne soient pas de nature à porter atteinte à l'égalité des candidats. Les demandes de renseignements devront être formulées par écrit (courrier, télécopie ou courriel) auprès de :

CROUS CLERMONT AUVERGNE  
SERVICE DES ACHATS ET MARCHES  
25 rue Etienne Dolet  
63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
Téléphone : 04.73.34.44.20 – Fax : 04.73.35.12.85  
[marches@crous-clermont.fr](mailto:marches@crous-clermont.fr)

Les réponses seront écrites et transmises par courriel (ou télécopie) au demandeur.

Sur le site <https://www.achatpublic.com> l'ensemble des questions et des réponses sera accessible à ceux des candidats qui y auront porté leur identité et leurs coordonnées.

### **Identification courriel du candidat :**

- 1) Les candidats sont fortement invités à s'identifier sur notre profil d'acheteur - lors du retrait du dossier ou ultérieurement - en communiquant une adresse courriel valide, faute de quoi ils ne pourront être informés des éventuels compléments, modifications, ajouts de document, report de dates limites ou réponses faites aux questions relatives à la consultation en cours, etc.
- 2) Dans le cas où un candidat n'aurait pas inscrit son adresse courriel sur le profil d'acheteur ou aurait inscrit une adresse courriel inadaptée ou erronée - et ce, quel qu'en soit le motif :
  - il est stipulé que ni l'acheteur ni la Plateforme de dématérialisation ne sera tenu pour responsable du fait que ce candidat n'aura pu recevoir les messages éventuellement reçus par les autres candidats,
  - il incombera alors à ce candidat de faire diligence par lui-même pour en être tenu informé.

### **Neutralisation anti-spam :**

- 3) Après identification sur la plateforme de dématérialisation, les candidats sont fortement invités à veiller à ce que les messages automatiques éventuellement émis par le site de dématérialisation ou par l'acheteur ne soient pas bloqués, lors de la phase de réception, par un automate de filtration des messages (dit anti-spam).
- 4) En cas de rejet de message par un automate de filtration des messages (dit anti-spam) faisant perdre au candidat le bénéfice d'informations complémentaires sur la procédure en cours, il est stipulé que ni l'acheteur ni la Plateforme de dématérialisation ne sera tenu pour responsable du fait que ce candidat n'aura pu recevoir les messages éventuellement reçus par les autres candidats.

Il est précisé que toute question relative à la procédure devra être adressée au plus tard 8 jours avant la date de remise des offres. Il ne sera pas répondu aux questions posées après le délai indiqué à la précédente phrase.

### **Le pouvoir adjudicateur s'engage à formuler une réponse dans les meilleurs délais.**

Dans tous les cas, les questions se limiteront aux aspects techniques et administratifs du dossier, aucune réponse ne sera faite sur d'autres points.